DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES





Foix, le 18 janvier 2024

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU MOULIN DE LA FONDERIE

MOTIVATIONS DE LA DÉCISION

Le projet de modification de la centrale hydroélectrique du Moulin de la Fonderie installée sur le Salat sur le territoire des communes de Saint-Lizier et de Saint-Girons, a été soumis à la consultation du public par voie électronique du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

Aucune remarque ou proposition n'a été formulée par le public.

Le projet tel que présenté au public est jugé compatible avec les dispositions du code de l'environnement auxquelles il est soumis.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter portant prescriptions est soumis à la signature du préfet de l'Ariège.

Pour le préfet et par délégation, Le chef de l'unité eau

SIGNÉ

Jean-Yves AVALLET